



N° 19.07

**BILANS SUITE RAPPORT
D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA
CRC**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 06.02.2019, une nouvelle convocation a été adressée pour le 13.02.2019.

Le conseil syndical dûment convoqué le 07 février 2019, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, le 13 février de l'an deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 105 titulaires / 20 Présents / 23 Votants / 3 pouvoirs

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ❶ - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (8)
- ❷ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (5)
- ❸ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (2)
- ❹ - Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (1)
- ❺ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (4)

Il est exposé :

La Chambre Régionale des Comptes Auvergne, Rhône Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, au contrôle et à l'examen de la gestion du SMND à compter de l'exercice 2010. Ce contrôle a été ouvert par courrier du 15 novembre 2016.

La Chambre Régionale des Comptes, a arrêté et notifiés au SMND ses observations le 28 décembre 2017.

La communication du rapport définitif a été faite aux membres de l'assemblée à l'occasion de la séance du comité syndical du 31 janvier 2018.

I).- Le code des juridictions financières est ainsi modifié :

1° Le chapitre III du titre IV de la première partie du livre II est complété par un article L. 243-7 ainsi rédigé :

L'article L. 243-7 du code des juridictions financières dispose :

« .-I.-Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'exécutif de la collectivité territoriale ... présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. ... »

Les recommandations de la CRC étaient :

- **Recommandation 1 :**
. Se conformer à la réglementation en matière de durée du temps de travail.
 - **Recommandation 2 :**
. Mettre en œuvre un plan de résorption des emplois précaires correspondant aux besoins permanents.
 - **Recommandation 3 :**
. Contribuer à la satisfaction des objectifs nationaux et locaux de réduction des déchets.
 - **Recommandation 4 :**
. Engager un plan de réduction des consommations de carburants.
 - **Recommandation 5 :**
. Confectionner avec soin l'état des effectifs annexé aux documents budgétaires.
 - **Recommandation 6 :**
. Se fixer pour objectif la corrélation de l'évolution des charges à celle des produits de gestion.
-

➤ **Recommandation 1 :**

- . Se conformer à la réglementation en matière de durée du temps de travail.

Des négociations ont été menées au cours de l'année 2018 en vue d'un retour au cadre des textes relatifs au temps de travail dans la fonction publique territoriale. Les propositions du SMND n'ont pu aboutir à un consensus permettant une mise en œuvre sereine. En effet, les cycles proposés et les compensations envisagées n'ont pas été acceptés par le personnel. Le SMND poursuit le travail sur ce sujet et inscrira son action dans le cadre de la future loi fonction publique.

➤ **Recommandation 2 :**

- . Mettre en œuvre un plan de résorption des emplois précaires correspondant aux besoins permanents.

Le SMND a réalisé le processus de résorption via la délibération de remise à plat des postes. La douzaine de postes manquants liés à l'organisation de base a été créé et a fait l'objet de recrutements en 2018.

En outre une équipe remplaçante permanente de 10 postes a été créée par cette délibération, ces postes à temps non complet ont fait l'objet de recrutement en novembre 2018.

Sur cette thématique de gestion interne, le SMND a également pris une délibération en décembre 2017, pour la mise en place et en œuvre du RIFSEEP avec une application en mars 2018.

➤ **Recommandation 5 :**

- . Confectionner avec soin l'état des effectifs annexé aux documents budgétaires.

L'annexe budgétaire des postes a été mise à jour dès le BP 2018 et est tenue de manière à servir de référence à la gestion des moyens humains du SMND.

➤ **Recommandation 4 :**

- . Engager un plan de réduction des consommations de carburants.

Le SMND a engagé la démarche par l'achat de deux bennes à gaz et deux véhicules électriques en 2019

Concernant les deux recommandations portant sur le plus long terme :

➤ **Recommandation 3 :**

- . Contribuer à la satisfaction des objectifs nationaux et locaux de réduction des déchets.

Et

➤ **Recommandation 6 :**

- . Se fixer pour objectif la corrélation de l'évolution des charges à celle des produits de gestion.

Il s'agit de gérer, à coûts maîtrisés mais réalistes, la réduction de la masse globale des déchets (prévention) et la baisse des déchets résiduels faisant l'objet d'un traitement sans valorisation matière (incinération des OMR et enfouissement des encombrants).

- Le SMND a étendu le champ d'application des marchés de gestion des encombrants permettant d'éviter l'enfouissement en vue de contribuer et d'anticiper la réduction de 50% des capacités d'enfouissement régionale. Cette approche se poursuit par une étude sur le mode de gestion de ces flux à horizon trois pour éviter l'impact de la hausse de la TGAP et des prix des prestataires sur l'enfouissement.
- Concernant le tri à la source des bio déchets (d'ici 2025). Le SMND initie depuis fin 2018 (site pilote) et amplifie en 2019 des projets de compostage collectif. L'amplification des moyens de collecte des bio déchets impliquent l'émergence de solutions de traitement adaptées, qui n'entrent pas à ce jour, dans les capacités tant technique que financières du SMND seul. Une veille active vis-à-vis des partenaires publics et privés du territoire est réalisée.
- L'extension des consignes de tri est anticipée. Le suivi de l'émergence des centres de tri adaptés (au niveau des grands bassins de vie) s'est réalisé en 2018. Une étude portant sur les collectes permettra de compléter cette préparation en vue d'un passage d'ici 2022.
- Concernant les déchèteries, Le système de contrôle d'accès, sélectionné en commun avec les partenaires du Nord Isère, est en cours de déploiement. Il permettra une maîtrise des apports et une réduction de ceux-ci, en favorisant la réorientation des flux des professionnels vers des structures privées dédiées.

Sur la situation financière, celle-ci est saine fin 2018.

Toutefois, des pertes de recettes couplées au gel des tarifs depuis 2015 obère la capacité d'adaptation aux tendances de fond, ainsi qu'à lancer les projets évoqués plus haut.

Il est proposé au Comité syndical:

- de prendre acte du bilan d'actions suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les exercices 2010 à 2016.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 13 février 2019

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

